

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
État des résultats	7
État de l'évolution des actifs nets	8
Bilan	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 17

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration de  
ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire une partie de ses produits d'activités de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et des actifs nets au 1er avril et au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Sassi et associé CPA inc.*

Montréal, le 14 mai 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134950

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions		
Secrétariat à la jeunesse	<b>300 000 \$</b>	220 000 \$
Ministère de l'Éducation	<b>105 275</b>	44 903
Appel à Recycler	<b>63 150</b>	30 650
Subventions salariales	<b>16 036</b>	25 001
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) (note 8)	<b>(10 000)</b>	-
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques	-	55 555
Fondation Chamandy		
Écoles vertes	<b>78 252</b>	46 734
Fiducie	-	37 500
Services	<b>60 051</b>	66 256
Commandites et dons	<b>59 256</b>	52 341
Cotisations	<b>2 591</b>	6 936
Intérêts	<b>16 670</b>	12 426
	<b>691 281</b>	598 302
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>417 255</b>	393 977
Loyer	<b>20 909</b>	19 912
Assurances	<b>1 448</b>	1 249
Honoraires professionnels	<b>103 097</b>	72 691
Frais de bureau	<b>6 658</b>	5 493
Déplacements et représentation	<b>8 098</b>	11 634
Télécommunications	<b>3 161</b>	3 723
Formation	<b>138</b>	562
Cotisations	<b>293</b>	627
Publicité et promotion	<b>1 242</b>	3 413
Frais bancaires	<b>662</b>	644
Événements	<b>79 592</b>	44 176
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 805</b>	2 263
Transfert Fiducie-Campus de la Transition écologique	-	33 750
	<b>644 358</b>	594 114
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>46 923 \$</b>	4 188 \$

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

				2024	2023
	Investis en immobili- sations	Affectés	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>6 010 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>421 517 \$</b>	<b>452 527 \$</b>	<b>448 339 \$</b>
Excédent des produits sur les charges	(1 821)	-	48 744	46 923	4 188
Acquisition d'immobilisations	1 181	-	(1 181)	-	-
Affectations de l'exercice	-	237 000	(237 000)	-	-
Utilisations de l'exercice	-	(25 000)	25 000	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>5 370 \$</b>	<b>237 000 \$</b>	<b>257 080 \$</b>	<b>499 450 \$</b>	<b>452 527 \$</b>



**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****BILAN****31 MARS 2024**

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	103 119 \$	37 904 \$
Compte Avantage entreprise à intérêt quotidien	478 647	611 977
Subventions à recevoir	46 800	11 149
Débiteurs (note 3)	12 894	7 986
Frais payés d'avance	1 868	430
	<b>643 328</b>	669 446
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	<b>5 388</b>	6 011
	<b>648 716 \$</b>	<b>675 457 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	89 444 \$	49 582 \$
Apports reportés (note 7)	59 822	143 348
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	30 000
	<b>149 266</b>	222 930
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>5 370</b>	6 010
<b>AFFECTÉS (note 11)</b>	<b>237 000</b>	25 000
<b>NON AFFECTÉS</b>	<b>257 080</b>	421 517
	<b>499 450</b>	452 527
	<b>648 716 \$</b>	<b>675 457 \$</b>

Engagement contractuel (note 9)

**Pour le conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	46 923 \$	4 188 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 804	2 263
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	10 000	-
	58 727	6 451
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	47 669	21 410
	106 396	27 861
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition des placements	-	(62 074)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 181)	-
	(1 181)	(62 074)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>65 215</b>	<b>(34 213)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>37 904</b>	<b>72 117</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>103 119 \$</b>	<b>37 904 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## **1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC. est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 septembre 1979. C'est un organisme de bienfaisance et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et la qualité de vie;

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

### *Comptabilisation des produits*

#### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

#### *Événements*

Les produits d'événements sont constatés à titre de produits lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Comptabilisation des produits (suite)*

#### *Commandites et dons*

Les revenus de commandites et dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

#### *Services*

Les produits de services sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

#### *Cotisations*

Les cotisations sont constatées linéairement au cours de la période annuelle attribuable.

### *Apports reçus sous forme de biens et de services*

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Instruments financiers*

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances à payer.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****3. DÉBITEURS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Comptes clients	4 918 \$	4 000 \$
Taxes à la consommation	7 976	3 986
	<b>12 894 \$</b>	<b>7 986 \$</b>

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	3 113 \$	1 707 \$	1 406 \$	1 757 \$
Matériel informatique	13 931	9 949	3 982	4 254
	<b>17 044 \$</b>	<b>11 656 \$</b>	<b>5 388 \$</b>	<b>6 011 \$</b>

**5. MARGE DE CRÉDIT**

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit d'un montant total autorisé de 25 000\$ et d'une carte de crédit de 5 000 \$ portant intérêt au taux de 12,20 % renouvelable annuellement. Le crédit bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des débiteurs, d'une valeur comptable de 12 894 \$. Au 31 mars 2024, la marge de crédit était inutilisée et le solde sur la carte de crédit était de 2 808 \$ (inclus dans les comptes fournisseurs à la note 6).

**6. CRÉDITEURS**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	48 504 \$	11 990 \$
Salaires et vacances à payer	36 535	33 141
Sommes à remettre à l'État	4 405	4 451
	<b>89 444 \$</b>	<b>49 582 \$</b>

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****7. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	<b>Solde 31 mars 2023</b>	<b>Encaisse- ments</b>	<b>Constatés à titre de produits</b>	<b>Solde 31 mars 2024</b>
	\$	\$	\$	\$
Ministère de l'Éducation	55 097 \$	100 000 \$	105 275 \$	49 822 \$
Fondation Chamandy				
Écoles vertes	78 251	-	78 251	-
Fondation Trottier	10 000	20 000	20 000	10 000
	<b>143 348 \$</b>	<b>120 000 \$</b>	<b>203 526 \$</b>	<b>59 822 \$</b>

**8. DETTE À LONG TERME**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
Emprunt, Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursé au cours de l'exercice	-	30 000 \$
Portion remboursable au cours du prochain exercice	-	30 000
	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

En novembre 2023, le gouvernement du Canada a déterminé que l'organisme ne répondait pas aux critères d'admissibilité du prêt accordé et il n'a pas eu le droit à la radiation partielle du prêt de 10 000 \$. En conséquence, un montant de 40 000 \$ a été remboursé et une perte de 10 000 \$ a été comptabilisé dans les résultats de l'exercice.

**ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024**

---

**9. ENGAGEMENT**

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 32 414 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

---

	\$
2025	22 880 \$
2026	9 534
	<hr/> 32 414 \$ <hr/>

**10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	2024	2023
	\$	\$
Compte Avantage entreprise à intérêt quotidien	133 330 \$	- \$
Débiteurs	(4 908)	(4 932)
Subventions à recevoir	(35 651)	(11 149)
Frais payés d'avance	(1 438)	(430)
Créditeurs	39 862	16 428
Apports reportés	(83 526)	21 493
	<hr/> 47 669 \$ <hr/>	21 410 \$ <hr/>



## ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

---

#### 11. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En mai 2023, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 25 000 \$ pour l'embauche de consultants dans le cadre de la réalisation de la planification stratégique. Ce montant a été utilisé au cours de l'exercice.

En mai 2024, le conseil d'administration a résolu de réaffecter rétroactivement 237 000 \$, dont un montant de 92 000 \$ pour la révision des programmes d'ici mars 2026, un montant de 100 000 \$ pour le développement d'une stratégie de financement d'ici le 31 mars 2026 ainsi qu'un montant de 45 000 \$ pour le développement d'une identité visuelle d'ici le 31 mars 2027.

Ce montant grevé d'une affectation d'origine interne ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

	Solde 31 mars 2023	Utilisation	Affectation	Solde 31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Planification stratégique</b>				
Réalisation de la planification stratégique	25 000 \$	25 000 \$	- \$	- \$
Révision des programmes	-	-	92 000	92 000
Développement stratégie de financement	-	-	100 000	100 000
Développement d'une identité visuelle	-	-	45 000	45 000
	<b>25 000 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>237 000 \$</b>	<b>237 000 \$</b>

#### 12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.